



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1474-15**

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 12 mai 2015, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1474-15 autorisant l'acquisition de véhicules, d'équipements accessoires et de machineries et décrétant une dépense et un emprunt de 1 200 000 \$ à ces fins.

Ce règlement a reçu les approbations légales suivantes:

- par les personnes habiles à voter, le 2 juin 2015.
- par le ministre des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire, le 6 juillet 2015.

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.ville.saint-constant.qc.ca/> . Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 6 juillet 2015.

Nadia Lefebvre, assistante greffière  
Service des affaires juridiques et greffe